

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

MF ACTIONS INTERNATIONALES - Part M

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français. Ce fonds est géré par la société de gestion de portefeuille Eres gestion.

Nom du produit | MF ACTIONS INTERNATIONALES

Nom de l'initiateur du PRIIP | Eres gestion

Code AMF | 990000125139

Site internet | www.eres-group.com/eres-gestion

Appelez le 01 76 49 75 35 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Eres gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Eres gestion est agréée en France sous le n° GP 07000005 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés | 12/02/2024

AVERTISSEMENT

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type | MF ACTIONS INTERNATIONALES (ci-après le « FCPE ») est un fonds d'épargne salariale de droit français constitué sous forme de Fonds commun de placement d'entreprise pour l'application :

- de divers accords de participation négociés entre les entreprises et leur personnel,
- des divers plans d'épargne d'entreprise, plan d'épargne pour la retraite collectif, plan d'épargne retraite, plan d'épargne interentreprises, plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises, établis entre les entreprises et leurs personnels.

Durée | Le FCPE a été créé le 20/03/2020 pour une durée de 99 ans.

Objectifs | Le fonds de classification «actions internationales» cherche à réaliser une performance, nette de frais de gestion, proche de celle de son indicateur de référence Morningstar Global Target Market Exposure NR EUR (dividendes réinvestis) sur un horizon de placement de 5 ans. Cet indicateur ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement du FCPE mais permet à l'investisseur de qualifier la performance et le profil de risque qu'il peut attendre lorsqu'il investit dans ce fonds. En conséquence, sa performance peut, le cas échéant, s'écarter sensiblement de celle de son indicateur de référence et peut être inférieur à son indicateur de référence.

Ce FCPE sera investi au minimum à 60% de son actif en parts et actions d'OPCVM de la société de gestion Mercer Global Investments Management Limited. Le Fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit irlandais conformément à la Directive 2009/65/CE autorisés ou non autorisés à la commercialisation en France investissant au maximum 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM ou de fonds d'investissement. Le FCPE pourra être investi dans la limite de 30% de son actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement de droit étranger européen de la société de gestion Mercer Global Investments Management Limited respectant strictement les 4 critères de l'article R 214-13 du Code monétaire et financier. Le FCPE pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en FIA Français pouvant investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement. Dans ce cadre, le FCPE sera investi à 80% minimum de son actif dans des OPC gérés par Mercer Global Investments Management Limited relevant de la classification article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité ("SFDR").

Le FCPE sera exposé au minimum à 80% sur les marchés actions de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations (grande, petite, moyenne) et sans contrainte sectorielle. Pour le solde, le FCPE pourra être investi dans des produits monétaires et/ou obligataires dont les obligations spéculatives. Le FCPE pouvant être exposé jusqu'à 100 % de son actif dans des OPC actions investis dans des valeurs de petites et moyennes entreprises nous vous rappelons que le volume de ces titres cotés en Bourse est réduit et que les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations.

Le processus de gestion du FCPE repose sur une sélection de plusieurs OPC dont la combinaison et le poids constituent une grille d'allocation définie par la société de gestion. Un comité de gestion se réunit régulièrement pour examiner cette grille d'allocation et le cas échéant pour la faire évoluer dans les limites d'exposition du FCPE indiquées ci-dessous :

Actions de 80% à 100% - Monétaires et/ou obligations de 0% à 20%, dont maximum 20% d'obligations spéculatives et/ou d'obligations convertibles contingentes - Sensibilité de la poche obligataire : -5 et +10 - Change de 0% à 100% (hors pays de l'Union européenne) - Pays émergents de 0% à 50%.

La politique de gestion prend en compte une répartition des risques au moyen d'une diversification des placements.

Indicateur de référence | Morningstar Global Target Market Exposure NR EUR (dividendes réinvestis)

Classification AMF | Actions internationales

Investisseurs de détail visés | Le FCPE est destiné aux salariés, anciens salariés, mandataires sociaux, retraités et préretraités de l'Entreprise adhérente ou d'une entreprise qui lui est liée le cas échéant et selon les dispositions du plan d'épargne salariale. Le FCPE est destiné à tous souscripteurs souhaitant être principalement exposés aux marchés actions internationales de toutes capitalisations tout en acceptant de s'exposer aux risques des marchés sur une période de 5 ans minimum. Il s'adresse à des investisseurs qui acceptent un risque de perte en capital. Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux résidents des Etats-Unis/« U.S. Person » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « U.S. Person » telles que définies dans le Règlement du Fonds.

Affectation des revenus | Capitalisation pure

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats | Vous pouvez obtenir le rachat de vos parts auprès du teneur de compte d'épargne salariale choisi par votre entreprise. Les ordres de souscriptions ou de rachats reçus chaque jour avant minuit sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Fréquence de valorisation | La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture d'Euronext Paris et de l'Irish Stock Exchange et des jours fériés légaux en France.

Dépositaire | CACEIS Bank

Le règlement, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles en français sur le site internet du teneur de compte choisi par votre entreprise ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Eres gestion - 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce FCPE pour une durée supérieure à 5 années.

⚠ Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenmoyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) I

Ce que vous obtiendrez de ce FCPE dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
			(Période de détention recommandée)
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 790 €	4 260 €
	Rendement annuel moyen	-32.10%	-15.69%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 040 €	9 110 €
	Rendement annuel moyen	-19.60%	-1.85%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 280 €	14 860 €
	Rendement annuel moyen	2.80%	8.24%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 900 €	17 770 €
	Rendement annuel moyen	39.00%	12.19%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2023.

Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2014 et 2019.

Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

QUE SE PASSE-T-IL SI ERES GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les fonds de l'investisseur ou les revenus du FCPE sont enregistrés chez un dépositaire sur un compte bancaire ouvert au nom du FCPE. Par conséquent, le défaut d'Eres gestion n'aurait pas d'impact sur les actifs du FCPE.

L'investissement dans le FCPE ne fait pas l'objet en lui-même d'une couverture ou d'une garantie par un mécanisme national de compensation. La revente des parts, le capital et les revenus du FCPE ne sont pas garantis par la Société de Gestion.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

- Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
 - 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	600 €	1 620 €
Incidence des coûts annuels (*)	6.00%	2.26% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10.51% avant déduction des coûts et de 8.24% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous propose ce FCPE afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.00% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	95 EUR*
Coûts de transaction	0.05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	5 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

*Ce montant est calculé sur la base d'un investissement de 9 500 EUR, soit 10 000 EUR diminué des coûts d'entrée de 500 EUR.

Une quote-part des frais de gestion sert à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée | supérieure à 5 ans

La période de détention recommandée a été calculée en adéquation avec l'objectif d'investissement du FCPE. Cette durée ne tient pas compte des contraintes de blocage propres aux plans d'épargne salariale et retraite.

Vous pouvez racheter votre investissement sans pénalités à tout moment pendant cette période de détention recommandée, ou conserver votre investissement plus longtemps.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez envoyer un courrier à Eres gestion, Service Réclamations au 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02 ou un email à l'adresse électronique contact@eres-group.com.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter notre politique en vigueur à l'adresse suivante : [traitement-des-reclamations.pdf \(eres-group.com\)](#).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Ce FCPE est constitué d'autres catégories de parts. Vous pouvez trouver des informations sur ces parts dans le règlement du FCPE.

Le règlement, les derniers documents périodiques et d'autres documents d'informations relatifs au FCPE sont disponibles en français sur le site internet du teneur de compte, ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Eres gestion - 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02.

Teneur de compte conservateur de parts | Le teneur de compte de vos avoirs est choisi par votre entreprise, vous devez donc vous rapprocher de celle-ci pour connaître son identité.

Conseil de surveillance | Le Conseil de surveillance de ce FCPE est composé pour chaque entreprise adhérente ou groupe d'entreprises d'un membre salarié porteur de parts et d'un membre entreprise ou groupe d'entreprises désigné par la direction des entreprises. Son rôle principal consiste à examiner les comptes annuels et le rapport de gestion du FCPE. Il décide également des fusions, scissions et liquidations. Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter le règlement du fonds.

Fiscalité | La législation fiscale du pays d'enregistrement du FCPE pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur.

Performances passées | Les informations relatives aux performances passées réalisées les 2 dernières années sont disponibles sur le site du teneur de compte choisi par votre entreprise.

Caractéristiques ESG | Les informations relatives aux caractéristiques Environnementales Sociales et de Gouvernance promues par le FCPE sont disponibles dans l'annexe correspondante sur le site internet du teneur de comptes choisi par votre entreprise.

Scénarios de performance | Les scénarios de performance sont mis à jour chaque mois. Vous pouvez consulter l'historique des scénarios sur le site internet du teneur de comptes choisi par votre entreprise.